

DÉLIBÉRATION n° CA-17-07-2020-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 17 juillet 2020

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 12 juin 2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juin 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 17 juillet 2020
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

21 JUL 2020

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Page 1 sur 1

Compte-rendu du
Conseil d'administration

Séance du 12 juin 2020

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 17 avril 2020 ;
- 3- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 19 mai 2020 ;
- 4- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration des 27-28 mai 2020 ;
- 5- Ouverture à l'international des formations de l'université de Poitiers à la rentrée 2020 ;
- 6- Note relative à la bienveillance des jurys pour l'année universitaire 2019-2020 ;
- 7- Modalités d'aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la seconde session ;
- 8- Scénario d'organisation en cas de rentrée sous contrainte sanitaire ;
- 9- Examen de demandes de financement CPER FEDER ;
- 10- Convention Erasmus+ UNISAFE ;
- 11- Prime de charges administratives ;
- 12- Point sur la reprise d'activité en présentiel ;
- 13- Tarifs et subventions ;
- 14- Questions diverses.

Les membres présents :

Licia BAGINI ; El Mustapha BELGSIR ; Yves BERTRAND ; Gérard BLANCHARD ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Dominique BRUNET ; Pascal CHAUCHEFOIN ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Karine MICHELET ; Virginie NEVEU ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER.

Invités :

Thomas ROGAUME

Procurations :

Marion BLIN	à	Yves JEAN
Françoise BOISSEAU	à	Sébastien LAFORGE
Delphine BON	à	Karine MICHELET
Sébastien CELLES	à	Karl JOULAIN
Henri COLIN	à	El Mustapha BELGSIR
Elvire DIAZ	à	Licia BAGINI
Évelyne LANDE	à	Yves BERTRAND (à partir de 9 h 45)
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Sylvain DUBOIS

1) Informations générales

Le Président souligne le travail considérable engagé pour la mise en œuvre du plan de reprise d'activité réalisé par la Direction générale des services, les chefs de service et les responsables administratifs. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le CHSCT dont le Président salue la qualité de l'investissement et du travail, en relation avec Laurent-Emmanuel BRIZZI. Le suivi fut très précis, accompagné d'une visite des locaux. Un travail important fut réalisé par les élus du CHSCT, en cette période délicate, conjointement avec le Comité technique d'établissement. Ce plan de reprise d'activité s'instaure de façon progressive, comme dans toutes les universités, avec une attente forte de sa part et des autres présidents d'universités. Depuis une dizaine de jours, une circulaire des consignes du ministère a été communiquée. Le Président espère dès le 22 juin, voire le 10 juillet, que les contraintes sanitaires s'allègent. Toutefois, le scénario actuel prévoit une rentrée respectueuse des consignes de distanciation physique soit un mètre entre chaque étudiant. Ces consignes ont été évoquées la veille, à la CPU, en présence de la ministre de l'enseignement supérieur, qui semblait davantage préoccupée par la LPPR, plutôt que des conditions de la rentrée des étudiants. Les Présidents des autres universités et lui-même souhaitent une rentrée en présentiel dans la mesure du possible, même si la survenance d'une éventuelle seconde vague est redoutée dès l'automne. L'incompréhension règne, entre des terrasses ouvertes où tout un chacun sirote un verre, à proximité les uns des autres, des surfaces commerciales peu respectueuses des mesures sanitaires imposées face à des consignes contraignantes pour les universités.

La veille, la ministre a expliqué les avantages de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche. Des avantages existent incontestablement, s'agissant d'une loi pluriannuelle, avec des investissements importants envisagés sur le plan financier concernant le soutien à la recherche. 800 millions d'euros devraient être affectés au budget de 2021 et 400 millions d'euros l'année suivante, soit 1,2 milliard d'euros répartis sur les deux années à venir. 20 milliards d'euros sont prévus pour les huit années suivantes. Un déséquilibre certain est à noter entre les deux premières années et les suivantes, après le vote de la loi au mois de septembre et la suite du mandat d'Emmanuel Macron. À noter, néanmoins, un investissement significatif quant au soutien à la recherche, que ce soit aux universités ou aux organismes de recherche. Une augmentation positive des contrats doctoraux est envisagée, de l'ordre de 30 %, même si des Présidents d'universités n'ont eu de cesse de rappeler à la ministre, en vain, que nombre de domaines (sciences humaines et sociales, lettres, droit) ont des doctorants sans contrats doctoraux. Or, dans toute une partie des universités, comme à Poitiers avec plus de 40 % de l'université, maints doctorants sont salariés et financent parfois eux-mêmes leurs études pendant leur travail de thèse.

Des mesures salariales sont, en outre, envisagées pour le recrutement des nouveaux maîtres de conférences. Ils bénéficieraient d'une revalorisation à leur recrutement et d'un pack d'accueil de 10 000 € en vue de les accueillir dans de bonnes conditions.

Des propositions de revalorisation indemnitaires sont prévues pour les catégories C, les Maîtres de conférences et chargés de recherche : 440 millions d'euros étalés sur sept ans. Une augmentation des délégations au CNRS et des délégations en CRCT s'ajouterait.

Autant d'orientations leur semblant intéressantes, mais le deuxième volet concernant le soutien à la recherche est plus flou.

Est à déplorer l'absence de soutien pérenne et d'augmentation avec un soutien pérenne aux laboratoires, ce que sollicitent nombre de présidents d'universités. Ce soutien à la recherche passerait par une augmentation du

budget de l'ANR avec une mise en concurrence des équipes. Ainsi, une équipe bénéficiant de 100 aurait une dotation de 140 avec 40 % supplémentaires, répartis entre une part hébergeur, une part gestion et une part libre, permettant aux universités de soutenir leur budget de recherche.

Le troisième volet concerne le soutien aux initiatives de diffusion de la culture scientifique, industrielle et technique. Parmi les aspects posant problème, plusieurs sont à dénoter, comme le développement du statut précaire côté chercheurs et un soutien affirmé aux universités dites de recherche intensive. Pas un seul mot n'a été prononcé sur la question des autres universités, moins avantagées par les crédits ANR, ni même sur les enjeux de formations. Le Président de la commission formation de la CPU est intervenu, dénonçant cette position. Il n'est guère acceptable d'avoir une loi de programmation pluriannuelle sans qu'il y ait le moindre mot sur les questions de formations, sachant que la qualité des masters débouche également sur l'invitation, l'incitation à avoir des doctorants.

Cette loi de programmation, relancée par le ministre, sera présentée au CNESER l'après-midi même du 12 juin et le 8 juillet au Gouvernement. Le calendrier se révèle inadapté par rapport aux enjeux actuels dans les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche. Il leur semble que les leçons de la pandémie n'ont pas été tirées par ce cabinet ministériel, avec une omerta sur les trois mois passés, même si le ministre a pris une heure de son temps en vue d'échanger avec les présidents d'universités, la veille, en matinée. La préoccupation présente des universités s'avère davantage être la rentrée. Ils auraient souhaité rediscuter à l'automne, plus sereinement, d'un certain nombre d'aspects dans le cadre de la LPPR. Les présidents de l'AUREF vont publier dans l'après-midi, voire le lendemain, une tribune portant sur cette loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Mercredi, en journée, une circulaire concernant les élections dans les universités a été reçue. Deux situations se présentent, dont celle des sept ou huit universités ayant élu leurs administrateurs et des personnalités extérieures en cours d'élection. Pour ces universités, le mandat effectif des nouvelles ou nouveaux présidents commencera le 1^{er} juillet, le mois de juin étant affecté à l'élection des personnalités extérieures. Pour les autres les élections auront lieu le 1^{er} juillet. Quant aux 25 universités dont Poitiers fait partie, où le processus électoral était en cours mais qui a dû être arrêté le 16 mars du fait de la loi d'urgence sanitaire mise en place jusqu'au 10 juillet, ainsi que le précise la circulaire d'Anne-Sophie BARTHEZ : l'élection du président pourra avoir lieu dès le 30 novembre 2020. Le processus électoral recommencera à zéro à partir du début du mois de septembre avec des élections par la communauté pouvant être effectives entre la mi-octobre et la fin d'octobre, sachant qu'il y a la semaine de pause pédagogique. Le Comité électoral consultatif pourra faire une proposition afin que la date des élections soit fixée. Le Directeur des affaires juridiques avait travaillé sur ce projet de calendrier électoral, avec des élections envisagées entre le 13 et le 20 octobre et le 30 novembre pour l'élection du futur Président de l'Université, de sorte à ce que le nouveau Président de l'université de Poitiers soit en poste dès le 1^{er} décembre 2020. Le Comité électoral consultatif sera réuni et fera des propositions dans ce sens. Dès lors où le processus électoral recommence depuis le début, des candidats peuvent se retirer et de nouveaux candidats peuvent se déclarer.

Le Président reste inquiet quant au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Myriam MARCIL sollicite une précision sur le processus électoral. Elle s'enquiert de savoir quand un calendrier électoral sera disponible afin de connaître les nouvelles bases.

Le Président spécifie que le Comité électoral consultatif sera réuni dès la fin du mois de juin, apportant des précisions en l'espèce. Il estime un dépôt de liste aux alentours du 20 septembre.

Thami ZEGHLOUL demande si la circulaire susvisée est disponible.

Le Président le confirme. L'AEF a fait une lecture de la circulaire très explicite, qu'ils pourraient reprendre.

Thami ZEGHLOUL souhaite connaître la déclinaison de la circulaire sur l'université de Poitiers quant à l'accès des doctorants aux laboratoires de recherche, évoqué dans le communiqué du 2 juin.

Thomas ROGAUME en stipule un accès défini dans le cadre des plans de reprise d'activité, mis en place au sein de toutes les unités de recherche de l'université, avec une reprise croissante tenant compte des évolutions

positives de la crise sanitaire. Ceci étant dans le respect des consignes et règles sanitaires imposées, précisées dans le recueil instauré par l'université, dans la planification de retour des activités des personnels dont font partie les doctorant(e)s. Tout dépend des priorités des différents laboratoires.

Thami ZEGHLOUL entend qu'ils ne suivent pas le communiqué de presse sur le libre accès.

Thomas ROGAUME précise que le communiqué a été démenti le lendemain par le ministère. Il fut, en l'occurrence, repris par le président du CNRS, Antoine PETIT, annonçant un retour de la majorité des doctorants, contredit moins de 24 heures après par le ministère. Il reste donc sur la ligne actuelle, suivie également par l'INSERM, dans le respect des consignes étatiques imposées.

Le Président rappelle des communiqués de presse, diffusés par le ministère, contradictoires au cours de cette période. Ils ont donc demandé à la ministre moins de communiqués en ce sens et davantage de relations avec la conférence des présidents d'universités afin de ne plus semer de troubles, déjà suffisamment importants au sein de leur communauté, en dehors des universités et des contraintes qui leur sont imposées.

Gilles MIRAMBEAU confirme les propos de Thomas ROGAUME, ajoutant sur le processus électoral que le ministère est en réflexion sur la possibilité d'un vote électronique. Des informations devraient arriver dans les jours à venir leur permettant, éventuellement, une flexibilité supplémentaire quant à l'organisation des élections. Le Comité électoral consultatif sera réuni à réception de ces informations.

Le Président considère que le ministère y est très favorable. Il espère que le vote électronique sera autorisé pour toutes les universités dès l'automne, dans l'attente de la décision ministérielle.

Le Président aborde la question de la prime pour les personnels, sachant que le ministère les a informés que cette prime concernerait 5 % des personnels, avec une répartition absurde. L'université reste en attente de la circulaire. Anne-Sophie BARTHEZ, présente il y a huit jours à la CPU, leur a transmis ces informations. Le montant serait de 1 000 € pour les chercheurs travaillant sur le Covid-19 représentant 20 % des 5 % ; 40 % des 5 % auraient une prime de 60 € ; les 40 % restants, une prime de 330 €. Après calcul, le Président en a déduit que cela représente environ 140 personnes et une dotation pour l'université de l'ordre de 67 000 €. Il ne considère pas envisageable cette répartition pour 140 personnes, en écartant les autres. Selon lui, 95 % de la communauté a fourni un travail essentiel et salue la façon dont l'université a continué son fonctionnement après le 16 mars, tant au niveau des cours mis en ligne par les enseignants que du personnel administratif. Il pense en reparler au prochain Conseil d'administration de juillet, une fois la circulaire reçue car il est envisagé, pour les Crous, que les assistant(e)s sociaux reçoivent 1 000 € de prime. Or, des assistants sociaux ont fourni le même travail que ceux du Crous à l'université, ce qui induit une inégalité de traitement. Ils doivent donc y réfléchir et vérifier s'il n'existe pas de mesures particulières concernant les assistants sociaux, le médecin du travail ainsi que le Directeur du service de santé universitaire.

L'université ayant acheté 530 ordinateurs pour les personnels, il estime être au-dessus des 67 000 € précédemment évoqués.

En outre, en janvier 2021, l'équipe présidentielle, au regard de la situation financière, verra si une prime exceptionnelle pour l'ensemble des personnels BIATSS pourra être versée. Sinon, une solution peut être aussi de dire que ces 67 000 € servent à l'acquisition de matériel pour les personnels, ce qui concerne à tout le moins 530 personnes. L'autre serait d'affecter la moitié ou 20 000 € pour l'épicerie sociale et solidaire pour les étudiants, le reste pour l'action sociale pour l'ensemble des personnels. Dans tous les cas, il se refuse à entrer dans des critères conflictuels pour la communauté alors que celle-ci a su faire preuve d'une grande mobilisation professionnelle. De surcroît, au niveau national, aucune concertation sur ce sujet n'a eu lieu.

Myriam MARCIL le rejoint quand le Président annonce l'unanimité lors du Comité technique d'établissement, considérant que les mesures nationales étaient prises sans aucune concertation, provoquant des réactions de toutes les organisations syndicales au niveau national. A contrario, elle déplore que le discours du Président rapproche l'investissement fait par l'établissement pour acheter des ordinateurs et cette somme. Elle trouve ce mélange malheureux, car chacun a dû travailler à domicile, dans l'urgence, selon les moyens propres. De fait, l'orientation de l'université visant à l'amélioration des conditions de travail, qui seront probablement encore

celles des personnes à la rentrée, lui semble être un chapitre à part. Les efforts de l'université dans ce sens lui apparaissent normaux et légitimes. Cette prime relative au surinvestissement de leurs collègues dans l'établissement relève d'un autre sujet. L'amélioration des conditions de travail lui apparaît essentielle, mais doit s'opposer à cette prime dont l'enveloppe ministérielle est, certes, frustrante et ridicule, sur laquelle il faut se pencher pour voir ce qu'il est possible de faire.

Le Président précise que sa vision du budget de l'université est globale et non segmentée du budget de l'établissement.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 17 avril 2020

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 avril 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 19 mai 2020

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 19 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

4) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration des 27-28 mai 2020

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le compte-rendu du Conseil d'administration des 27-28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

5) Ouverture à l'international des formations de l'université de Poitiers à la rentrée 2020

Virginie LAVAL évoque quatre thématiques relevant du périmètre de la CFVU. Elles ont été délibérées par la CFVU. Elle les présente à titre informatif. Deux réunions de la CFVU se sont tenues dernièrement, le 28 mai et le 3 juin.

L'ouverture à l'international des formations à l'université de Poitiers pour la rentrée 2020 relève de deux cas distincts se déroulant depuis plusieurs années. D'une part, les situations d'échanges entrantes et sortantes, dites mobilités encadrées, Erasmus ou conventions de partenariat avec certaines universités. D'autre part les mobilités diplômantes, non encadrées, c'est-à-dire les inscriptions individuelles *via* la plateforme « Études en France » ou Parcoursup. Ainsi que les candidats bénéficiant de bourses spécifiques, avec la question particulière des doubles diplômes et formations délocalisées. Ces deux points sont traités de manière indépendante. Il faut, en outre, séparer l'Union européenne, l'espace Schengen et le Royaume-Uni jusqu'au 31 décembre 2020 du reste du monde. Les perspectives peuvent diverger en fonction de ces cas spécifiques.

Quant aux mobilités encadrées d'échanges, entrantes comme sortantes, après maintes discussions avec la CFVU, l'université de Poitiers a fait le choix de ne pas accueillir, au premier semestre 2020, d'étudiants hors Union européenne, espace Schengen et Royaume-Uni. Ils espèrent rétablir ces mobilités à compter de janvier 2021. Concernant l'espace Européen au sens large, même si la possibilité est donnée, il n'en est pas moins qu'ils restent prudents sur le prochain semestre, devant s'adapter selon les décisions et situations évolutives des partenaires. Ils encouragent les composantes à ce que les étudiants n'engagent aucuns frais en vue d'un échange. Toutefois, pour les étudiants en mobilité sortante peuvent effectuer une mobilité virtuelle si elle est proposée par l'université d'accueil, même si le sens n'est pas le même qu'une mobilité classique. L'équipe pédagogique doit la valider. Ainsi, les universités canadiennes, ne fonctionnant que sur une mobilité d'une année complète,

vont proposer, pour débiter cette mobilité, des cours à distance en septembre pour tout le premier semestre puis en présentiel dès le second semestre.

Quant aux mobilités diplômantes individuelles, c'est-à-dire le cas d'un étudiant sollicitant un diplôme à l'université de Poitiers, il faudra s'assurer de la capacité d'accueillir, pour le premier semestre, l'étudiant dans une formation à distance, ce qui est délicat à imposer. Il ne faut pas oublier que les étudiants internationaux représentent une véritable richesse pour l'université de Poitiers. Cette possibilité d'accueil des étudiants à l'international est, par conséquent, maintenue, mais le choix définitif revient aux équipes pédagogiques. Pour se faire, ils sont en situation de dialogue avec chacune des composantes, celles-ci étant en dialogue avec chaque équipe pédagogique pour savoir quelles formations seront les plus susceptibles d'accueillir à distance des étudiants à l'international à la rentrée 2020. Les quelques retours des composantes (hors SFA, Lettres et Langues) indiquent qu'elles ne sembleraient pas mesurer de proposer tous les enseignements à distance, à l'exception de quelques masters. Dès lors où elle aura l'information, elle communiquera une liste plus exhaustive.

Les doubles diplômes ainsi que les formations délocalisées rejoignent plus ou moins l'accueil international de manière individuelle. C'est aussi aux équipes pédagogiques de s'organiser, regroupant plusieurs manières de le faire. Une consiste à déplacer les semestres obligatoires à l'étranger pour les étudiants au second semestre, une autre suggère un déplacement des enseignants dès janvier 2021. Si cette option est impossible pour des raisons pédagogiques, il faudra alors envisager un accueil retardé au semestre 1, voire au semestre 2, dans les mêmes conditions que précitées pour les étudiants souhaitant obtenir un diplôme à l'université de Poitiers.

Depuis quelques jours, l'établissement des informations au compte-gouttes du ministère, constamment contradictoires d'un jour sur l'autre, prouve en est avec le communiqué de presse du 2 juin annonçant une rentrée dans les conditions habituelles, suivi du communiqué de presse rectificatif du 3 juin, donc 24 heures après, énonçant une rentrée dans des conditions particulières, les contraignant à jongler. En outre, ils restent toujours en attente d'une circulaire qui devait paraître la semaine passée. Travailler dans ce contexte est délicat. De fait, ses propos sont émis sous réserve. A priori, les nouvelles sont plutôt rassurantes en ce qui concerne l'international, grâce à l'action menée conjointement par l'ensemble des vice-présidents des relations internationales des universités. Ils ont obtenu un décalage au 1^{er} juillet en vue d'apporter une réponse aux étudiants internationaux *via* « Études en France », ce qui laisse davantage de temps aux équipes pédagogiques. La priorité serait, en principe, donnée aux étudiants internationaux pour la délivrance des visas dès la réouverture des consulats. Elle dépendra de l'état sanitaire de chaque pays, avec l'espoir d'une arrivée d'ici fin septembre d'un bon nombre d'étudiants étrangers, sous réserve une fois de plus, même si cette information relève d'un courrier adressé aux présidents d'universités.

Évelyne LANDE revient sur les cas d'étudiants à l'international, en cursus individuel. Il est, certes, accueilli s'il se présente en septembre, mais qu'en est-il s'il postule dans le cadre d'une bourse Erasmus+ ? Pourra-t-il en bénéficier ?

Virginie LAVAL souligne que pour tout ce qui relève de bourses spécifiques, pouvant être annulées pour l'année 2020/2021, telles les bourses du Kazakhstan, les vice-présidents des relations internationales sont en discussion et en contact avec Campus France et les ambassades. Les informations leur seront transmises au fur et à mesure de leur réception, à défaut d'autres informations sur le sujet.

Karine MICHELET souhaite un éclairage sur les différentes hypothèses susmentionnées quant à l'ouverture à l'international. Si elle entend une distinction faite entre les échanges UE et hors UE, elle se demande quelles en sont les raisons ?

Virginie LAVAL lui signifie qu'il s'agit de l'éventuelle ouverture des frontières. Ces différences sont effectives jusqu'au 31 décembre pour ces trois espaces géographiques, sachant que le reste du monde est plus incertain que l'Union européenne au sens large.

Karine MICHELET demande s'ils anticipent la poursuite de la fermeture de ces frontières et d'une certaine manière, la politique migratoire.

Virginie LAVAL approuve, ajoutant l'anticipation du retour progressif des vols d'avions, l'état sanitaire des pays, rappelant l'impossibilité d'avoir une règle générale en l'espèce. Certains pays ont d'ores et déjà décidé qu'ils n'accueilleraient ni n'enverraient d'étudiants, même si les nouvelles sont de plus en plus rassurantes. La prudence reste de mise. Le souhait est que les étudiants n'engagent pas de frais à ce stade, car rien n'est actuellement certain.

Karine MICHELET souhaite savoir l'aménagement prévu quant aux mobilités diplômantes, s'agissant de permettre un enseignement à distance le temps d'obtenir, possiblement, un visa. Cette difficulté d'obtention des visas étant déjà existante, elle constate présentement un aménagement conjoncturel.

Virginie LAVAL la rejoint sur ce point, spécifiant, au niveau des consulats, que priorité sera donnée aux étudiants internationaux pour la délivrance des visas, fait mentionné dans le courrier adressé aux Présidents d'universités, ce qui suggère un improbable retour en arrière.

Karine MICHELET considère que la possibilité d'aménager dans chaque composante conduit à des situations potentiellement différentes.

6) Note relative à la bienveillance des jurys pour l'année universitaire 2019-2020

Virginie LAVAL fait part des recommandations qu'ils ont tenté de formuler, c'est-à-dire la mise à disposition des jurys, conscients que ceux-ci restent souverains. Néanmoins, au regard de ce contexte particulier, il leur est apparu essentiel d'être force de proposition afin que le jury manifeste une attitude bienveillante à l'égard de leurs étudiants. Ainsi, d'être plus indulgent sur les points de jury, de prévoir des réunions préparatoires aux jurys, de telle sorte que des collègues puissent être invités, certes, non membres du jury, mais pouvant apporter des informations pertinentes sur la situation de l'étudiant. Elle fait référence, en l'espèce, à l'Enseignant-référent, au Directeur des études, voire aux représentants étudiants. Il a également été donné au jury la possibilité de lever l'absence de compensation entre les semestres lorsque tel était le cas, notamment en master. Une autre recommandation vise à lever les notes plancher quand elles existent dans une formation. Ces recommandations ont été mises à disposition des composantes pour mise à disposition des jurys. Cette note a reçu 25 pour et 5 abstentions et a, par conséquent, été validée par la CFVU.

7) Modalités d'aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la seconde session

Au même titre que l'aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour la première session, appliqué à chaque composante, ils l'ont fait pour la seconde session, pour lequel un cadre général a été validé par la CFVU. Les aménagements proposés par les composantes pour l'aménagement des MCCC de la seconde session s'inscrivent dans les principes généraux, validés par la CFVU du 16 avril.

8) Scénario d'organisation en cas de rentrée sous contrainte sanitaire

Le Président avertit que la circulaire vient d'arriver dont il fait lecture : « De manière générale, les consignes sanitaires applicables dans les locaux pour la rentrée 2020 reposent sur le maintien de la distanciation physique et donc 1 mètre de distance entre chaque personne pour éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes, le port du masque systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des usagers, le nettoyage et la désinfection des locaux, la communication et la formation auprès des agents et des usagers. ». Il est rappelé, dans la circulaire, l'importance, entre chaque séance de cours, TD ou TP, de la désinfection de la salle. Les contraintes sur les personnes en charge de la logistique restent très élevées. D'ailleurs, dans la lettre accompagnant cette circulaire, force est de constater qu'il est à peine évoqué un allègement de ces contraintes d'ici la rentrée.

Virginie LAVAL poursuit sur le fait que ce scénario a fait l'objet d'une longue concertation entre les chefs de services. Elle en a discuté avec les assesseurs à la pédagogie, les Directeurs de composantes. De surcroît, elle a organisé une réunion informelle avec les élus de la CFVU, sans vote, afin d'échanger et de progresser sur ce

scénario. La semaine d'après, elle a aussi organisé une CFVU exceptionnelle afin de se positionner sur ce scénario, qu'elle a présenté au CHSCT et au Comité technique d'établissement. Aujourd'hui, elle le présente au Conseil d'administration de l'établissement. Il est entendu que ce scénario et les principes formulés ne sont applicables qu'à la rentrée de septembre 2020. Ils s'inscrivent uniquement dans un contexte particulier de la crise sanitaire du Covid-19. À ce stade, il ne concerne que le 1^{er} semestre de l'année universitaire 2020/2021, ce qui peut encore évoluer en fonction de nouvelles consignes sanitaires.

Leur choix aurait pu être plus simple d'un point de vue organisationnel, logistique, mais non d'un point de vue pédagogique. Au niveau logistique, l'université de Poitiers aurait dû basculer tous ses cours à distance, ce qui n'a pas été le choix retenu. Certaines universités françaises s'orientent, néanmoins, vers ce choix, au même titre que de nombreuses universités étrangères. La proposition vise un format permettant de privilégier au maximum un présentiel particulier nommé présentiel hybride. Un mètre de distance physique, au sein d'une salle ou d'un amphithéâtre, se traduit concrètement à un étudiant sur trois dans leurs amphithéâtres, un sur deux dans leurs salles, induisant l'impossibilité pratique d'un présentiel à 100 %. Cependant, tout a été fait pour préserver ce présentiel, notamment *via* ce présentiel hybride avec organisation de rotations de groupes. Partant d'un effectif de 40 étudiants, seuls 20 étudiants peuvent assister en présentiel, en salle, à un TD, l'autre moitié de la promotion devant suivre le TD à distance. Ils ont anticipé en vue de mener, comme il se doit, ce présentiel hybride. Il est évident qu'ils ont dû prendre la mesure de l'équipement nécessaire des salles et amphithéâtres, avec des systèmes CISCO. À l'échelle de l'établissement, ils disposent de 67 amphithéâtres, 450 salles et, *in fine*, en appliquant strictement les mesures sanitaires (un étudiant sur deux), le nombre se réduit à 60 salles pour accueillir les étudiants, ce qui est inenvisageable au regard des 30 000 étudiants de l'université de Poitiers. De fait, ils se doivent d'équiper 250 salles afin de permettre prioritairement ce présentiel hybride, *via* l'organisation de rotations de groupes. Par ailleurs, ils ont formulé deux autres priorités. La première consiste à prioriser le présentiel hybride pour les primo-entrants, c'est-à-dire que les cours magistraux seront d'emblée réservés pour ceux-ci. Ils vont donc établir les emplois du temps sur cette base, en donnant la priorité aux L1, même si des cours de L2/L3 pourront également avoir lieu en présentiel hybride. Le deuxième axe concerne toutes les formations, s'agissant d'affecter d'abord le présentiel hybride aux travaux dirigés. Ces derniers se faisant en plus petits effectifs avec reprise des concepts vus en cours magistraux, priorité leur serait donnée. En cas de difficulté d'aménagement de l'emploi du temps, concernant les TD pour le présentiel hybride, avec enseignement à distance des cours magistraux, et ce pour toutes les formations.

Pour les TP, ils ont décidé de regarder au cas par cas. Lorsque ce projet a été présenté en conférence des directeurs, les deux directeurs d'IUT ont considéré que la possibilité s'offrant à eux était de reporter les TP au second semestre, afin de leur donner une latitude, ce qui n'est pas le cas en SFA, car la construction pédagogique diffère. Une étude sera faite au cas par cas pour les TP et la façon dont ils pourront travailler ou pas sur cette rentrée universitaire, sachant qu'ils ont reçu une offre d'un laboratoire commun, notamment à l'égard de SFA, en chimie, en vue de transformer des TP de chimie en réalité virtuelle.

Dans ce schéma particulier de rentrée, une restructuration de la plateforme pédagogique UPdago leur a semblé essentielle pour que les étudiants s'y retrouvent. La plateforme UPdago a été conçue pour l'enseignant : il peut y déposer des éléments, mais il n'y a aucune lisibilité de l'architecture de l'offre de formation. Désormais, le CRIIP, la DPF et I-Médias sont en train de travailler à cette nouvelle architecture en vue d'offrir une offre de formation lisible sur cette plateforme pédagogique, permettant ainsi à l'étudiant de se repérer dans l'organisation de sa formation. L'accompagnement pédagogique va être renforcé par les équipes du CRIIP et d'I-Médias. Elles proposeront un ensemble de formations et de tutoriels mis à disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner le plus possible dans la mise en œuvre d'enseignements hybrides.

Consécutivement à l'expérience de ce confinement et cette nécessité d'évaluer à distance les étudiants, ce qui était mal vécu tant de la part des étudiants que des équipes pédagogiques, il est apparu pertinent qu'un maximum de contrôles continus du premier semestre soit organisé en présentiel. Trois orientations ont été pensées pour le permettre.

- La première vise à garder et à réserver les amphithéâtres, pendant quinze jours (les dates sont à déterminer avec les équipes pédagogiques) pour l'organisation des contrôles continus.
- La deuxième possibilité est d'accepter, sur certains samedis, l'ouverture de l'université en vue de permettre des évaluations en présentiel.

- Enfin, pour une plus grande latitude et en accord avec le pôle « Vie de campus », il a été décidé de ne pas libérer, à titre exceptionnel pour le premier semestre, le jeudi après-midi, classiquement réservé aux étudiants. En revanche, le contrat d'aménagement d'études sera toujours effectif pour des étudiants engagés, quel que soit leur engagement, afin de leur permettre d'être disponibles le jeudi après-midi.

Enfin, lors de la réunion informelle avec les élus de la CFVU, la Directrice du Crous leur a proposé de mettre à disposition les restaurants universitaires qui ne seront pas utilisés à 100 % à ce stade de la réflexion, ainsi que le personnel pour le nettoyage des locaux. Ils l'ont vivement remerciée, validant cette proposition pour les évaluations. Après discussions avec diverses instances, force est de constater la difficulté de l'organisation des examens à distance, c'est la raison pour laquelle ils souhaitent privilégier cet aspect.

Un autre volet leur paraissant important, au vu de la conjoncture présente, est d'adapter le calendrier universitaire et donc de proposer une rentrée filée sur le mois de septembre, induisant une reprise des cours au plus tard le 21 septembre. Il ne s'agit aucunement d'imposer une rentrée à cette date, mais de donner de la liberté aux équipes pédagogiques, tant pour prendre des vacances au regard des pressions subies durant cette crise sanitaire que de se remettre à repenser leurs formats de cours, sans aucune obligation. Les formations ouvertes à l'alternance, ayant déjà établi leur calendrier, ne doivent en aucun cas le modifier. Après discussions avec les assesseurs, il apparaît, tout au moins pour les L1, qu'une cohorte importante risque de se saisir de cette possibilité de reprise des cours au 21 septembre avec un accueil progressif.

La rentrée étant un moment essentiel, qui plus est pour les primo-entrants, ils se sont fixés comme objectif celui de les accueillir en présentiel, et ce, à 100 %. Ils sont donc en train d'aménager une organisation à l'échelle de l'établissement. Il se peut qu'une formation choisisse de réserver trois amphithéâtres en parallèle, en animant ces réunions de rentrée parmi ces trois différents amphithéâtres, voire qu'une autre opte pour une rentrée en présentiel sur deux ou trois jours. Au moment de la rentrée, ils vont travailler avec la MDE et le SUAPS pour faire découvrir aux primo-entrants cette vie étudiante.

La question du nettoyage et de la désinfection des surfaces de contact sera un enjeu. Il leur est, en l'occurrence, apparu pertinent d'adapter les emplois du temps en conséquence, l'idéal étant qu'un même groupe d'étudiants puisse rester dans une même salle ou dans un même amphithéâtre au moins sur une journée, afin d'éviter le nombre de nettoyages de surfaces obligatoire à chaque changement de groupe.

Enfin, si les conditions sanitaires pour la rentrée 2020 se maintiennent, un enjeu majeur est l'accompagnement des étudiants. Au-delà des réunions en présentiel précitées pour les primo-entrants, ils vont renforcer le tutorat d'accompagnement pédagogique dans les composantes. Par ailleurs, ils souhaitent poursuivre l'équipement des étudiants en ordinateurs à la rentrée pour ceux n'en disposant pas. Sachant que l'inscription est désormais dématérialisée, ils ont travaillé avec I-Médias et la DPF sur un court questionnaire pour savoir si un étudiant possède ou non un ordinateur, de telle sorte à réagir le plus promptement possible. Une demande dans ce sens a été faite à la région pour les aider à équiper leurs étudiants dès la rentrée.

Le Président souligne le signe fort donné à l'ensemble de leurs collègues quant à la rentrée, avec le temps nécessaire pour que tout un chacun puisse s'organiser comme il se doit. Nombre de ces collègues sont légitimement épuisés, avec une période de confinement, comme de déconfinement, complexe. Se ressourcer auprès des siens lui apparaît opportun. Il est surpris du nombre d'universités ayant fait le choix des cours uniquement à distance à partir de la rentrée, ce qui présage d'ailleurs, pour celles-ci, de futures difficultés, si les conditions sanitaires s'allègent, pour passer à davantage de présentiel.

L'université de Poitiers pourra, elle, s'y adapter, dans un sens comme dans l'autre, selon l'évolution des contraintes sanitaires.

El Mustapha BELGSIR souscrit à la décision prise de faire en sorte que le présentiel soit la possibilité envisagée dès la rentrée. Qui plus est, grâce au présentiel hybride avec rotation, l'impact de la présence des étudiants sur la communauté urbaine de Poitiers va être amorti.

Le Président précise qu'ils sont en train de travailler sur le mois d'accueil des étudiants. Il souhaite des temps de rencontres organisés avec les étudiants. Être étudiant signifie, d'une part, un contact avec les enseignants, qui plus est en première année, sachant qu'il s'agira de lycéens en rupture des cours depuis la mi-mars, arrivant dans une université et, d'autre part, avoir des activités sportives, culturelles, associatives, avec les autres. À

défaut, cela induit une individualisation du rapport au savoir, aux connaissances, sachant qu'un étudiant le devient véritablement au cours des deux premières années. Ce travail est réalisé avec la ville et Grand Poitiers. Dans les faits, les étudiants seront présents toutes les semaines, mais ne seront en cours en présentiel qu'une journée sur deux, par exemple. Des familles nous sollicitent dans ce sens afin de savoir si elles doivent louer un logement à leur enfant. La réponse est positive car les étudiants seront amenés à être présents tout au long de la semaine, même si le rythme sera séquencé sur la semaine. En aucun cas, ce ne sera une semaine chez soi puis une autre à Poitiers.

Virginie LAVAL approuve, spécifiant que la vie étudiante dans divers pôles (culturels, associatifs, sportifs) participe pleinement à la réussite de l'étudiant. La préservation du maintien en présentiel lui semble essentielle, dans la mesure de leurs possibilités.

Licia BAGINI demande, au nom de certains collègues, si des cours magistraux en distanciel peuvent être organisés de chez eux, sans venir à l'université, induisant la non-présence des étudiants.

Virginie LAVAL estime ces cours possibles. En revanche, lorsqu'il s'agit de cours à distance, qu'ils soient au sein du bureau ou du domicile, en préparer un ne signifie pas forcément animer une visioconférence *via* Webex, mais déposer sur la plateforme pédagogique des documents susceptibles d'être consultés, travaillés par l'étudiant. Elle n'y voit aucun inconvénient, la seule contrainte étant à l'égard de l'emploi du temps de l'étudiant puisque le cours à distance doit être mentionné comme tel sur son emploi du temps, pour qu'il sache exactement comment travailler.

Licia BAGINI considère, en ce cas, que son collègue n'a pas l'obligation d'être présent, ce qui libère éventuellement une salle.

Virginie LAVAL précise qu'il s'agit, au cas de l'espèce, de classe virtuelle, mais pléthore de possibilités existent hors cette situation. Le courrier qu'elle leur a transmis répertorie une liste de possibilités pour tenir un enseignement à distance.

Le Président pense que cette liste reste abstraite pour certains de leurs collègues, d'où ce besoin d'insister pour porter à leur connaissance que des équipes d'ingénieurs pédagogiques sont à leur disposition pour ce faire.

Virginie LAVAL mentionne qu'un plan de formation sera rapidement proposé, au choix de l'enseignant, avec un accompagnement fort sur l'ensemble des possibilités de cours hybrides.

Sandrine CHEVAILLER souligne l'importance de s'interroger sur la manière d'accueillir les étudiants dans des espaces fortement sollicités du fait du présentiel hybride, et sur la méthode de formation sur la recherche documentaire.

Philippe BRISSONNET constate que l'établissement met en œuvre un ensemble de dispositifs techniques pour assurer les cours avec un enseignant, des étudiants présents et une partie à distance, et ce, sur la base d'une alternance. Pourtant, avec un enseignant en visioconférence, les étudiants assistant au cours en présentiel seront dans un amphithéâtre sans enseignant, ce qui suggère une contradiction.

Virginie LAVAL répond que la question de Licia BAGINI s'adressait aux cours à distance et non au présentiel hybride, sinon la réponse aurait été négative. En présentiel hybride, l'enseignant se doit d'être présent sur place *a contrario* du cours à distance.

Thami ZEGHLOUL revient sur la semaine de formation et les échanges spécifiques avec les composantes. S'ils possèdent les intitulés, ils n'ont pas les contenus précis alors qu'existe le besoin de comprendre ce que sous-entendent les termes employés. Il sollicite une clarification de ces contenus.

Virginie LAVAL annonce qu'ils recevront, sous peu, un courrier plus explicite quant à cet accompagnement.

Isabelle DUFRONT souhaite revenir sur les espaces tels que les bibliothèques. En dehors des composantes, des services font de l'accompagnement des étudiants, notamment le pôle handicap et le service

orientation/insertion. Même si ces services ont assuré des entretiens tant par téléphone que par visioconférence, beaucoup d'éléments, lors d'un entretien, relèvent d'une communication non verbale, délicats à gérer à distance. Elle connaît plus ou moins les pratiques des deux pôles susvisés et ne peut que constater qu'il s'agit, ces dernières semaines, davantage de pratiques de dépannage. Ces pôles ne souhaitent pas les voir s'installer.

Virginie LAVAL suppose que dans le cas du pôle orientation/insertion et des entretiens individuels, ce sera plus simple à gérer au Saphir puisqu'il s'agira d'un face-à-face avec deux personnes et non plus de 800 jeunes dans un amphithéâtre.

Pascal CHAUCHEFOIN attire leur attention sur deux éléments. Le premier concerne l'équipement des étudiants d'ordinateurs, ce qu'il valide, soulevant néanmoins que le problème essentiel reste la qualité de la connexion internet, supposant de fortes perturbations pour ceux suivant les TD à distance. Il serait utile de réfléchir à l'organisation d'espaces dans lesquels les connexions sont performantes où ces étudiants pourraient se rendre pour suivre les cours en toute sérénité. De surcroît, la concentration de l'enseignant est aussi considérablement perturbée lorsque les étudiants l'interrompent, lui faisant part de leurs soucis à suivre. En outre, il est à craindre qu'un présentiel et des lieux de vies dans le Grand Poitiers soient insuffisants, tels le Crous et les bibliothèques, s'agissant aussi de prendre en compte la crise économique rendant les parents frileux à la location d'un lieu de vie. Cela conduit à des étudiants nomades, contraints à des allers-retours entre la faculté et le logement parental, ce qui s'avérerait catastrophique à une bonne intégration au sein de l'université. La création de lieux dans lesquels les étudiants pourraient continuer à travailler, surtout pour les petites promotions (certains L3 et masters) serait opportune. Il se réfère d'ailleurs à une convention signée avec les Usines Nouvelles à Ligugé, certes un lieu quelque peu éloigné, mais offrant de l'espace pour travailler, sachant qu'il est possible d'organiser des déplacements pour les étudiants de masters, libérant les salles pour que les TD puissent avoir lieu. Sa proposition consiste donc à recenser dans le Grand Poitiers, en collaboration avec ses instances, un certain nombre de lieux relais pour les étudiants, de sorte que la vie étudiante puisse continuer, notamment les apprentissages en commun.

Le Président relève la pertinence de ces propositions. Des espaces dédiés permettraient tant une connexion sécurisée que des lieux où les étudiants pourraient se retrouver pour travailler ensemble, à Poitiers en particulier. Il suggère de se rapprocher de la communauté urbaine pour voir comment disposer de lieux dédiés. Pour l'heure, avec Laurent-Emmanuel BRIZZI, ils vont voir comment, composante par composante, avoir des espaces dédiés.

Pascal CHAUCHEFOIN évoque des lieux comme Cobalt, les Usines Nouvelles, voire la Technopole, pouvant contribuer à mettre en place tous les dispositifs permettant aux étudiants de passer ce cap.

Gilles MIRAMBEAU répond à Isabelle DUFRONT que s'ils sont conscients que les métiers de l'accompagnement et de l'accueil nécessitent un face-à-face, le régime de l'état d'urgence perdure et que les étudiants, par décret, ne sont pas autorisés à accéder à l'établissement, sauf dans des situations vraiment spécifiques. L'accueil n'est donc toujours pas possible à ce jour.

Isabelle DUFRONT en a conscience, mais elle anticipe la rentrée.

9) Examen des demandes de financement CPER FEDER

Le Président propose de poursuivre sur les questions de recherche et de faire le point sur la prolongation des contrats doctoraux, à la suite du travail réalisé avec les directeurs des écoles doctorales, en relation avec les doctorants et les laboratoires.

Thomas ROGAUME souligne que la prolongation des contrats doctoraux est un sujet de pleine actualité, même s'ils sont toujours en attente de la circulaire du ministère définissant précisément les critères à prendre en compte. Se pose la question de savoir si ces critères seront cadrés par le ministère, ce qui n'est pas le cas dans le projet de circulaire ainsi que celle des contrats et d'éventuelles compensations de l'État. Il reste en attente de voir comment tout se mettra en œuvre. Il relève l'importance de pouvoir anticiper les choses, d'ores et déjà lancer la démarche d'identification des doctorant(e)s ayant pu subir des préjudices du fait de la crise Covid-19 et du confinement. Dès le mois de mai et l'annonce du ministère d'une prolongation possible, ils ont entamé

une démarche avec un questionnaire type, diffusé à l'ensemble des 852 doctorant(e)s de l'établissement, via les directions des écoles doctorales. Il a été, en l'espèce, interrogé sur le fait que l'ensemble des doctorant(e)s aient effectivement reçu ce questionnaire. Un travail a été réalisé par les écoles doctorales, les directions de laboratoires ainsi que par la Direction de la recherche et de l'innovation par Barbara MERIGEALT pour s'en assurer. Ce questionnaire a été complété par les doctorant(e)s le souhaitant. Une demande a été également faite d'un argumentaire de la part des directeurs et directrices de thèses, justifiant des préjudices subis et un visa de la direction du laboratoire. Leur anticipation avec cette démarche s'est révélée judicieuse puisque, dans le projet de circulaire, cette démarche est sollicitée. Cela a permis aux écoles doctorales d'avoir, pour chacune, un listing des demandes. 241 demandes de prolongation ont été identifiées sur les 852 inscrits en doctorat.

En parallèle, la Commission de la recherche du 20 mai 2020 a adopté les critères à prendre en compte pour permettre aux écoles doctorales de faire des préconisations de durée de prolongation. Ces critères sont ceux définis par la CPU, à savoir, des critères objectifs, repris par le ministère, à l'échelle de tout l'établissement, faits de manière graduelle, entre des demandes allant d'un mois à douze mois, avec des éléments factuels sur les conditions induisant ou non une prolongation.

Le 9 juin 2020 a eu lieu une réunion du collège des écoles doctorales du site de Poitiers, avec l'ensemble des directeurs et directrices d'écoles doctorales, où les 241 demandes ont été étudiées avec l'enjeu d'une harmonisation des demandes entre les écoles doctorales. Il les remercie d'ailleurs pour l'excellence de leur travail, ainsi que Boniface KOKOH, Directeur du collège des écoles doctorales et les personnels de la Direction de la recherche et de l'innovation, notamment Barbara MERIGEALT. Une liste a été établie, regroupant l'ensemble des doctorant(e)s de la première année jusqu'à la quatrième année qui demandent, avec le laboratoire et leur école doctorale, les raisons de la demande et la préconisation de prolongation. Ils ont tenu compte des contrats avec financement des doctorant(e)s qui en bénéficient, quel qu'en soit le support, ainsi que des doctorant(e)s non financé(e)s en vue de permettre aux écoles doctorales d'accompagner au mieux et de permettre une réinscription. Sur 141 demandes formulées, 70 ont été jugées non éligibles, à défaut de raisons objectives dans la demande formulée par les doctorants ou par l'explication du Directeur de thèse, non avéré en matière de retard lié à la crise Covid-19, conduisant à un total de 434 mois demandes de prolongation.

Le Président remarque que ce total avoisine les 20 % de doctorant(e)s concerné(e)s par la prolongation du contrat doctoral.

El Mustapha BELGSIR suppose, concernant les contrats privés, que les partenaires privés ont mis en place différents dispositifs, type chômage partiel, pour ces étudiants.

Thomas ROGAUME confirme en effet que des mises en chômage partiel ont eu lieu sur des contrats CIF et privés. Une compensation financière de l'ANRT devrait avoir lieu pour les contrats CIF, quant aux autres, la négociation se fait au cas par cas. Il lui propose d'ailleurs de regarder ensemble les doctorats cofinancés par Grand Poitiers pour voir s'il y aura une compensation financière de Grand Poitiers sur les demandes de prolongation des étudiants concernés.

El Mustapha BELGSIR l'a évoqué la semaine passée avec les services, notamment pour les prolongations.

Le Président demande le nombre de mois.

Thomas ROGAUME annonce un total de 434 mois, précisant que cela relève de la préconisation demandée par les écoles doctorales. Dans le projet de circulaire, l'université doit en faire la demande et assumer le nombre de mois. Il est possible de ne pas suivre la préconisation faite par le collège des écoles doctorales, mais il estime, au vu du sérieux du travail réalisé, qu'ils peuvent leur faire confiance.

Karl JOULAIN remarque qu'ils sont entre deux et trois mois de moyenne, ce qu'il trouve raisonnable.

Thomas ROGAUME évoque quelques cas exceptionnels à six ou huit mois, concernant des pertes d'échantillons très importants, telles des cellules souches, des cultures cellulaires, des enquêtes sur le vivant interrompues. Des problèmes sont aussi liés à des missions sur le terrain, notamment sur des sites archéologiques.

Le Président attend, dans cette circulaire, la position du ministère quant au financement, sachant que celui-ci devrait prendre en charge les quatre mois entre le 15 mars 2020 puis le 10 juillet 2020 pour la prolongation des contrats doctoraux. Il remercie également le travail effectué, dossier par dossier, par les directeurs des écoles doctorales.

Thomas ROGAUME estime qu'une simplification des mesures sanitaires permettrait aussi un retour plus aisé au sein des différents laboratoires. Il souligne, entre autres, dans le cas de ces plans de reprise d'activité, la notion de stagiaire, notamment ceux de master 2 qui doivent valider stage et année, surtout s'ils souhaitent poursuivre en doctorat.

Karl JOULAIN rappelle que pour rattraper le temps perdu, les années précédentes, sur dérogation, ils autorisaient l'ouverture du laboratoire pendant la coupure estivale. Il s'interroge surtout par rapport à des doctorants, sur le fait de rattraper ce temps perdu, conscient que l'absence d'entretien des locaux pendant la fermeture en prohibe l'ouverture.

Thami ZEGHLOUL fait part d'une note adressée par l'école doctorale enjoignant les doctorants étrangers à ne pas rentrer chez eux cet été, le risque étant de ne pouvoir revenir. Se pose donc le problème de ces doctorants restant sur place, sans accès au laboratoire.

Thomas ROGAUME a bien conscience de ces problématiques. D'autres directeurs de laboratoires les ont sollicités. Il a, par ailleurs, pu échanger avec Jean-Marie PAILLOT concernant le site d'Angoulême. Si les mesures sanitaires leur permettent de ne plus avoir les mêmes contraintes en matière de nettoyage et de désinfection, un régime dérogatoire pourra s'appliquer. Inversement si les conditions restent identiques, n'ayant aucune capacité à contraindre l'ensemble des agents en charge du nettoyage, déjà en surcharge d'activité, de sacrifier leurs vacances estivales pour permettre au laboratoire d'accueillir du monde.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les opérations et le plan de financement CPER FEDER, avant soumission au Comité régional de Programmation.

10) Convention Erasmus+ UNISAFE

Ce point est reporté.

11) Prime de charges administratives

Nicolas BOISTAY rappelle que tous les ans, la même délibération est présentée. Il a transmis le document qui ne présente aucune modification par rapport aux années précédentes.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modalités d'attribution de la prime de charges administratives.

12) Point sur la reprise d'activité en présentiel

Gilles MIRAMBEAU souligne que, sur la base des propositions de priorités remontées dans les plans de reprise d'activité des unités de recherche et des services, l'établissement s'est fixé six priorités qu'il veille à mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles. La première était l'ouverture des bâtiments dans le respect le plus strict des mesures sanitaires. La période fixée était du 18 au 28 mai pour les 45 bâtiments. Le CHSCT a procédé à un certain nombre de visites, induisant quelques préconisations d'ajustement, qu'ils s'attachent à

régulariser. D'ores et déjà, ils ont anticipé en ouvrant de nouveaux bâtiments. Ils ont une capacité à entretenir les locaux et, notamment, à garantir le deuxième passage dans les sanitaires, tel que préconisé dans le recueil. Ils sont donc présentement en mesure, avec le soutien de la prestation de ménage, d'ouvrir des bâtiments supplémentaires. Ce fut partiellement le cas à la Maison des Étudiants, sur le service handicap dès la semaine prochaine. Myriam MARCIL a aussi ouvert une salle de lecture pour les étudiants en cours de passer des concours, ceux de la PACES ainsi que la BU sciences. Ils ouvrent progressivement des bâtiments, permettant ainsi la reprise sur site aux agents.

La deuxième priorité tendait à assurer des activités RH et financières. Le point de difficulté résidait dans l'aspect recrutement, notamment des personnels enseignants-chercheurs, par des problématiques liées à la plateforme mise en place cette année par le ministère. Le reste relève davantage des finances, présageant une fin d'année difficile, à la suite d'une éventuelle baisse de recettes.

Le Président confirme, sur ce point, que toutes les universités seront en difficulté financière du fait de la chute de la taxe d'apprentissage et de la diminution très forte des recettes de formations continues. Les années 2020 comme 2021 seront très compliquées à ce niveau.

Gilles MIRAMBEAU poursuit sur la troisième priorité avec la fin de l'année universitaire 2019/2020. Cela concerne essentiellement les services de scolarité et les équipes pédagogiques quant à la récupération des notes, préparation des jurys, diplomation. Actuellement, cette priorité se passe correctement.

Un point de vigilance porte sur une quatrième priorité, à savoir, l'organisation de certains concours dont la PACES, devant avoir lieu la semaine suivante, en cours de finalisation. La logistique va être particulière au regard des trois sites probables sur lesquels va se dérouler ce concours, avec une importante cohorte de près de 1 200 étudiants et des règles sanitaires à respecter.

La prochaine rentrée est un objectif pour tous et tous les services. D'ores et déjà, chacun est attelé à faire en sorte que tout se passe de la meilleure des façons pour l'accueil des étudiants.

La dernière priorité consiste à équiper, notamment les personnels administratifs ? d'ordinateurs portables afin de leur permettre d'améliorer les conditions de travail à leur domicile. C'est en cours de finalisation puisque les ordinateurs ont été reçus par l'établissement la semaine passée et sont en cours de livraison dans les composantes. Le temps de les paramétrer, les intéressés devraient les réceptionner sous peu.

Le Président soulève un investissement considérable, totalisant 530 ordinateurs portables acquis par l'université pour les personnels BIATSS.

Gilles MIRAMBEAU spécifie une campagne menée en un temps record. Les priorités que l'université s'est fixées ont permis à ce que la première phase de déconfinement du 18 au 28 mai, après avis de toutes les instances, se soit réalisée dans de bonnes conditions. Les agents ont retrouvé leurs bureaux et les bâtiments en toute sécurité. Actuellement, la phase du 18 mai au 10 juillet s'avère différente, le 10 juillet annonçant potentiellement la fin de l'état d'urgence, sauf si de nouvelles décisions interviennent. Durant cette période, le travail à domicile reste privilégié par l'université, là où les activités le permettent, sachant que l'idée est aussi que des agents reviennent en présentiel dans l'établissement. Il a donc été demandé, sur la période du 8 juin au 10 juillet, aux directeurs d'unités de recherche, de composantes et de services, d'aménager l'emploi du temps et le planning de leurs agents de sorte que le travail à domicile soit maintenu, mais avec un présentiel un peu plus étendu, dans le respect des règles sanitaires, ainsi que des priorités qu'ils se sont fixées sans qu'elles soient perturbées par des activités annexes pouvant être mises en œuvre par les composantes et les services. La priorité absolue pour tous concerne les processus RH, financiers et la rentrée, tout le reste doit, pour l'heure, rester en second plan.

Le Président appuie sur l'importance du travail réalisé avec les responsables administratifs et l'ensemble des chefs de service.

Gilles MIRAMBEAU remercie également Gabriel de SAINT MARTIN qui a dû affronter des moments délicats, particulièrement avec la livraison des masques arrivés très tardivement, engendrant un important stress.

Le Président lui concède, soulignant un certain nombre de moments particuliers.

Karl JOULAIN demande quelle est l'interprétation du retour des personnels dans les laboratoires, à hauteur de deux jours par semaine. Pour lui, la contrainte sanitaire devait primer en matière de distanciation, mais force est de constater que nombre de leurs collègues supportent des activités non télétravaillables, auquel cas, il les encourage à un retour au travail dans la mesure des possibilités. Les personnes dont les activités sont télétravaillables sont invitées à un retour deux jours par semaine. Il se pose légitimement la question de savoir s'ils ont raison ou non.

Gilles MIRAMBEAU lui confirme. Il pense que, partout où les activités sont télétravaillables, leur maintien est nécessaire, à défaut, tout doit être mis en œuvre pour une reprise d'activité en présentiel.

Karl JOULAIN rappelle qu'il faut également faire revenir deux jours par semaine ceux dont les activités sont télétravaillables.

Le Président estime cette situation correcte. En l'occurrence, une des questions qui leur a été posée en Comité technique d'établissement s'adresse au fonctionnement de leur université et à la façon de faire évoluer les choses. Par exemple des instances, la conférence des directeurs où constat est fait d'un fonctionnement à distance efficient. Le Président admet, sans conteste, que faire se déplacer Jean-Marie PAILLOT, d'Angoulême à Poitiers, pour une conférence de directeurs et lui faire subir trois heures de route n'a pas de sens. Il faut tenter également de développer davantage le télétravail. Cependant, il reconnaît qu'il faut éviter une individualisation des comportements, sachant qu'ils ont besoin de maintenir des collectifs de travail, un lien social, même s'il n'est pas quotidien. En revanche, au regard des 15 à 20 % de personnels présents à l'université, l'entretien des bâtiments tels qu'ouverts présentement reste possible, mais s'avérera très complexe en septembre, y compris avec leur proposition de présentiel hybride. Cette tension pèse fortement sur leurs perspectives d'organisation de la rentrée.

Gilles MIRAMBEAU félicite Karl JOULAIN de ces décisions, précisant toutefois la contrainte de la gestion de l'entretien.

Karl JOULAIN reconnaît que les mesures prises sont possibles en l'absence de cours.

Le Président rappelle que ces raisons ont été décisives pour d'autres universités quant à une reprise, à la rentrée, uniquement en distanciel au premier semestre. Si l'organisation lui semble plus simple pour les établissements, il n'en reste pas moins qu'il la considère très difficile d'un point de vue pédagogique vis-à-vis, entre autres, des premières et deuxième années.

Gilles MIRAMBEAU estime que mesurer l'impact, actuellement, de la rentrée avec les étudiants sur leur capacité à faire l'entretien et à accueillir des personnels administratifs reste illusoire. Des choix devront peut-être avoir lieu en vue de privilégier les enseignements.

13) Tarifs et subventions

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

14) Questions diverses

Thami ZEGHLOUL sollicite la transmission des circulaires citées, notamment celle concernant le report des élections et celle du 3 juin 2020 sur l'accueil des doctorants.

Le Président approuve.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration

Yves JEAN

